

0908126501

DATE DEPOT :	2009-09-23
NUMERO DE DEPOT :	81265
N° GESTION :	1992B04866
N° SIREN :	348789868
DENOMINATION :	CINQ HUITIEMES
ADRESSE :	10/12 rue de Mont Louis 75011 Paris
DATE D'ACTE :	2009/06/29
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PH 29-06-09 AU, MJ
06 08-09-09

9234866

CINQ-HUITIEMES

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 154 238.50 euros
Siège social : 10/12 Rue de Mont Louis
75011 PARIS
R.C.S. PARIS 348 789 868

Stalenne
CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

ANNUELLE DU 29 JUIN 2009

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

23 SEP. 2009

N° DE DÉPOT

51265

mille neuf, et le vingt neuf juin, à onze heures, les actionnaires de la Société se sont
assemblée générale mixte, au siège social sur convocation faite par le Directoire.

tionnaire a été convoqué par lettre adressée le 15 juin 2009.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en
entrant en séance.

La société Grant Thornton, Commissaires aux comptes, régulièrement convoquée, est absente
et excusée.

La société Retout Audit, Commissaire aux comptes régulièrement convoquée est présente.

Monsieur Gérard MESNEL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de
surveillance.

Monsieur Franck MESNEL et Madame Valérie BLANC, deux actionnaires, présents et
acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Hervé GODEST assure le secrétariat de la séance.

Sont également présents Estelle Lecarme, Véronique Valette et Eric Harand, tous
actionnaires.

Monsieur Guillaume Gicquel, représentant du personnel est présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de
constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance
possèdent 20 225 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
la feuille de présence à l'assemblée ;

9

5

u8

TH

EB

Enregistré à : SIE PARIS 11E STE MARGUERITE
Le 02/09/2009 Bordereau n°2009/329 Case n°9
Pénalités :
Enregistrement : 500 €
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent

Ext 3684
Florence KERNABON
Agent des Impôts

les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
le rapport de gestion du Directoire ;
l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2008 ;
les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
le rapport du conseil de surveillance ;
le rapport général et spécial des Commissaires aux comptes ;
le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux membres du Directoire et Conseil de surveillance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Ratification de la décision du conseil de surveillance sur le prêt d'un associé à la société
- Pouvoirs pour formalités

Et que l'assemblée générale extraordinaire est compétente pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau

Le Président donne lecture du rapport du Conseil de surveillance et des rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice

clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 20 557 euros.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 493 068.94€ de la manière suivante :

- Une somme de 2 243 068.94 euros au compte « Report à Nouveau », ce qui portera ce dernier à 12 508 300.81 euros
- Verser aux actionnaires au titre des dividendes de l'exercice 2008, la somme de 250 000 euros selon la répartition suivante :

FERSA S.A.S.	92.71 %	231 782.68 €
Monsieur Gérard MESNEL	6.13 %	15 325.29 €
Monsieur Eric BLANC	0.0049 %	12.36 €
Monsieur Franck MESNEL	0.0049 %	12.36 €
Madame Catherine MESNEL	0.0049 %	12.36 €
Monsieur François MESNEL	0.0049 %	12.36 €
Monsieur Hervé GODEST	0.0049 %	12.36 €
Madame Valérie BLANC MESNEL	0.0049 %	12.36 €
Mademoiselle Véronique VALETTE	0.2818 %	704.47 €
Mademoiselle Estelle LECARME	0.2818 %	704.47 €
Mademoiselle Anne VALLIER	0.2818 %	704.47 €
Monsieur Eric HARAND	0.2818 %	704.47 €

Nous vous rappelons que la dernière distribution de dividendes a eu lieu au titre de l'exercice 2007 pour un montant de 250 000 €.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice	dividende distribué
2005	250 000 €
2006	250 000 €
2007	250 000 €

Le montant indiqué ci-dessus est brut. Ce montant fera l'objet d'une retenue à la source du prélèvement social de 12.1% correspondant à la CSG et la CRDS.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité moins une voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-86 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de ratifier la décision prise par le conseil de surveillance du 24 avril 2008 sur le prêt accordé à la société Cinq Huitièmes par Valérie Blanc Mesnel pour un montant de 177 000euros, prêt remboursé le 29/09/2008. Ce prêt est rémunéré au taux légal.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société et de le porter à 5 016 544euros soit une augmentation de 4 862 305.50euros prélevé sur le report à nouveau.

Le capital se compose de 20 228 actions à 248 euros chacune.

La valeur nominale d'une action qui était de 7.625euros passe à 248euros

Le nombre de titres est inchangé et reste à 20 228actions.

Le report à nouveau après affectation du résultat de 2008 serait de 7 895 995.31

L'assemblée Générale décide de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

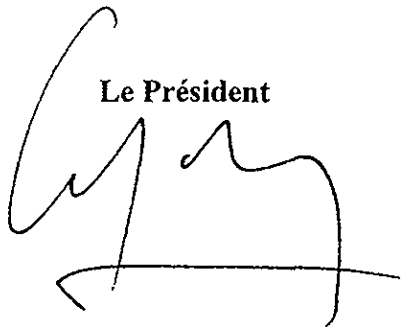
L'assemblée générale extraordinaire annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires y compris les modifications de statuts.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

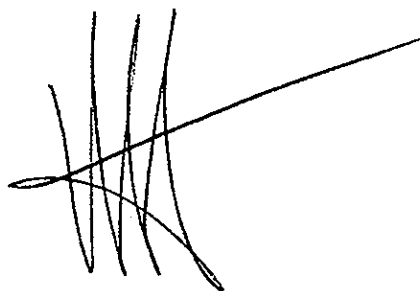
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

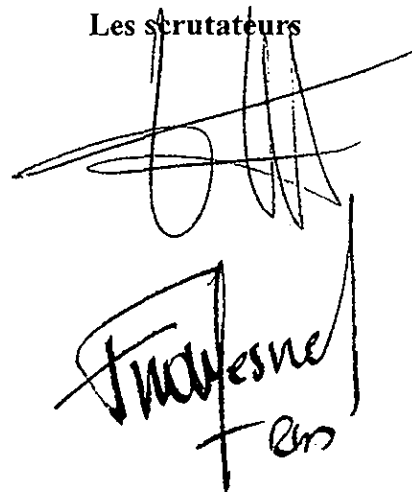
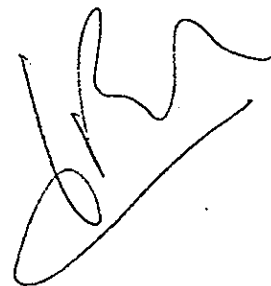
Le Président

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire

A signature in black ink featuring several vertical, parallel strokes that are crossed by a diagonal line from the top left to the bottom right.

Les scrutateurs

A signature in black ink with a large, stylized 'S' shape and several vertical strokes, followed by the word 'Indesne' and 'En' written below it.A signature in black ink with a large, stylized 'S' shape and several vertical strokes, followed by the word 'Indesne' and 'En' written below it.